



### Besoin d'aide ? Contactez :

- L'**enseignant référent** de votre secteur
- Le **chef d'établissement**
- Des **associations, centres sociaux, allô service...**



**Direction de l'Enseignement catholique  
du Finistère**  
**2 Rue César Franck/CS 81025, 29 196  
Quimper cedex**

# COMPRENDRE LE DISPOSITIF ULIS

### **Pourquoi cette brochure ?**

Pour vous expliquer ce qu'est une ULIS, à qui elle s'adresse, comment elle fonctionne, et comment y accéder.

## C'est quoi une ULIS ? :

Une **ULIS** (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est un **dispositif** et non pas une classe à part.

Ce dispositif est **intégré** dans une école, un collège ou un lycée **ordinaire**.

L'ULIS permet à des élèves en situation de handicap de bénéficier d'une organisation pédagogique **adaptée à leurs besoins**

➔ L'inclusion en **classe** est privilégiée, autant que possible.

Chaque élève a une **classe de référence** (niveau d'âge) où il participe aux cours selon ses possibilités.

## Pour quels enfants ? :

L'ULIS s'adresse à des enfants ayant une **notification MDPH**, avec des besoins liés à des:

- Troubles des fonctions cognitives
- Troubles du spectre de l'autisme
- Troubles moteurs, visuels ou auditifs
- Troubles de l'attention
- Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA)

➔ C'est la MDPH qui **évalue les besoins** et **propose** une orientation en ULIS, selon la situation de chaque enfant.

## Comment ça fonctionne ? :

Les élèves partagent leur emploi du temps entre :

- Le **dispositif ULIS** (école/collège), encadré par un enseignant spécialisé.
- La **classe** pour plusieurs matières.

Chaque élève a une **scolarité aménagée** selon la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (**PPS**) :

- Construit avec les parents, l'équipe éducative et l'enseignant référent.
- Il organise les apprentissages, les adaptations et les objectifs scolaires.

Le **coordonnateur ULIS** :

- Accompagne les élèves au quotidien.
- Travaille en lien avec les autres enseignants.
- Adapte les contenus pédagogiques.

➔ L'inclusion est **progressive, pensée pour chaque élève**, en fonction de ses **capacités** et de ses **besoins**.



## Quels sont les avantages ? :

- Un **suivi individualisé** : chaque élève avance à son rythme.
- Une **vraie inclusion** : les élèves participent à la vie de la classe et de l'école avec les autres enfants.
- Des **adaptations pédagogiques** : supports, outils et contenus adaptés.
- Une **collaboration renforcée** : familles, enseignants et professionnels travaillent ensemble.

## Comment accéder à une ULIS ?

### Étapes principales :

1)

- Si **GEVA-sco 1ère demande**, se référer à la brochure "comprendre la notification MDPH".
- **S'il s'agit d'un réexamen** (orientation déjà en place), organisation d'une équipe de suivi de la scolarité (ESS) avec : l'équipe éducative, l'enseignant référent, la famille, les professionnels médico-sociaux...  
→ Ensemble, ils complètent un **GEVA-Sco "réexamen"** pour faire le point sur les besoins et envisager (ou confirmer) une orientation en ULIS.

La pertinence d'une orientation ULIS est ainsi déterminée.

2) La CDAPH (commission de la MDPH) **étudie le dossier et rend sa décision**.

Si l'orientation est validée, l'enfant est à inscrire dans une école avec ULIS. Vous pouvez faire la démarche de contact auprès du chef d'établissement qui vous remettra une fiche pour formuler des vœux.